

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
**République Algérienne Démocratique et Populaire**

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université de Bejaia  
**Faculté des Lettres et des Langues**  
Aboudaou  
**Conseil scientifique**



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة بجاية  
كلية الآداب واللغات  
أبوداو

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
mercredi 2 juillet 2014

En l'an deux mille quatorze et le 02 du mois de juillet, à 10h, s'est tenue la réunion du conseil scientifique de la faculté des lettres et des langues de l'université Abderrahmane Mira - Bejaia.  
Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 - Doctorat: école doctorale de français: jury de soutenance**
- 2 - Département de langue et culture amazigh :Promotion au grade**
- 3 - Département de langue et littérature françaises : demande de mise en disponibilité**
- 4 - Demandes de stages de courte durée**
- 5 - Département de langue et littérature anglaises : colloque international**
- 6 - Département de langue et littérature anglaises : colloque national**
- 7 - Divers**
  - a - inscription en post-graduation**
  - b - procédure de déroulement des concours doctoraux**

Etaient présents :

- le doyen de la faculté, Dr. Bektache Mourad
- la présidente du conseil scientifique : Pr. Boualit Farida
- la vice doyenne chargée de la recherche et de la post-graduation, Dr. Maouche Salima
- la vice doyenne chargée des enseignements en graduation, Dr. Haouchi-Merzeg Aïda
- le chef de département de français, M. Ammouden Amar
- le chef de département de langue et culture amazigh, Idir Azzeddine
- le chef de département d'anglais, Mme Kaci Fadhéla
- le chef de département de langue et littérature arabes, M. Betatache Boualem
- le président du comité scientifique du département de français, Dr. Haddad Mohand
- la présidente du comité scientifique du département d'anglais, Mme Ahouari-Idri Nadia
- le président du comité scientifique du département de langue et culture amazigh, Pr. Bouamara Kamel
- la présidente du comité scientifique du département de langue et littérature arabes, Dr. Belkhamsa Karima
- la représentante des enseignants de rang magistral du département de français, Pr. Mebarek Taklit
- la représentante des enseignants de rang magistral du département de langue et culture amazigh, Dr. Aoumer Fatsiha
- le représentant des enseignants de rang magistral du département de langue et culture amazigh, Dr. Meksem Zahir
- la représentante des maîtres assistants de la faculté : Melle Belil Houria

Etaient absents :

- la représentante des enseignants de rang magistral du département de langue et littérature arabes, Dr. KASRI Kheira
- le représentant des enseignants de rang magistral du département de français, Pr. Arezki Abdenour
- le représentant des maîtres assistants de la faculté : M. Ould Fella Abdenour

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
**République Algérienne Démocratique et Populaire**

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université de Bejaia  
**Faculté des Lettres et des Langues**  
Aboudaou  
**Conseil scientifique**



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة بجاية  
كلية الآداب واللغات  
أبوداو

La séance fut ouverte, à 10h, par la présidente du conseil scientifique, pr. Boualit Farida, qui a d'abord soumis l'ordre du jour aux membres du conseil qui l'ont agréé.

**1 - Doctorat : Ecole doctorale de français :**

\*Demande d'agrément de jury de soutenance de thèse de Mme DERRADJI Leila- promotion 2007-2008.

Le dossier présenté comprend les pièces suivantes:

- un exemplaire de la thèse
- le rapport du directeur de recherche
- un article dans la revue internationale *Synergies Algérie* N°12, 2011
- un article dans une revue nationale *Didacstyle* N°3, 2008

Le jury proposé se compose ainsi:

Présidente: Pr. KARA-ABBES Attika Yasmine - ENS Bouzaréah

Rapporteur : Pr. KEBBAS Malika - Université de Blida

Co-rapport : PARPETTE Chantal - MC - Université de Lyon 2

Examineurs: Pr. AMOKRANE Saliha - Université Alger 2

Pr. BENTAIFOUR Belkacem - ENS Bouzaréah

MANGIANTE Jean-Marc - MC HDR- Université d'Artois

Avis du conseil : favorable

**2 - Promotion au grade :**

Département	Nom prénom	dossier	Avis du conseil
Langue et culture amazigh	YAHIAOUI Meriama	- demande - 3 certificats de scolarité - PV d'installation - PV de confirmation	Avis favorable

**3 - Département de langue et littérature françaises : demande de mise en disponibilité**

\* Demande de mise en disponibilité, durant l'année 2014/2015, de BELARBI Lynda, du département de langue et littérature françaises, pour « convenances personnelles ».

Pièces du dossier : la demande de l'intéressée

Avis du conseil à la majorité : l'intéressée doit en préciser le motif

**6 - Demandes de stages de courte durée**

Département de français	Période demandée	Période indiquée sur invitation	Dossier	Avis du conseil
MEBAREK Taklit	20 novembre au 19 décembre 2014 INALCO - Paris	Ouverte 2014/2015	- demande validée par CSD - invitation janvier 2014 - échéancier	Avis favorable

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
**République Algérienne Démocratique et Populaire**

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
 et de la Recherche Scientifique  
 Université de Bejaia  
**Faculté des Lettres et des Langues**  
 Aboudaou  
**Conseil scientifique**



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
 جامعة بجاية  
 كلية الآداب واللغات  
 أبوداؤ

HAMOU Meriem	1 <sup>er</sup> au 30 octobre 2014 Paris 3	Dates spécifiées	- demande validée - invitation décembre 2013 - certificat de scolarité - état d'avancement visé - échéancier visé	Avis favorable
Département langue et culture amazigh				
AYAD Ourida	15 octobre au 15 novembre 2014 INALCO - Paris	Invitation ouverte 2014	- demande validée - invitation - certificat de scolarité - état d'avancement visé - échéancier visé	Avis favorable
AYAD Salim	15 octobre au 15 novembre 2014 INALCO - Paris	Invitation ouverte 2014	- demande validée - invitation - certificat de scolarité - état d'avancement visé - échéancier visé	Avis favorable
MEKSEM Zahir	17 au 31 octobre 2014 Université de ST Etienne	Ouverte 2014	- demande validée par CSD - invitation - échéancier	Avis favorable

**5 - Département de langue et littérature anglaises : colloque international :**

« Nouvelles méthodes d'enseignement/apprentissage de l'anglais langue étrangère »

Président du comité scientifique : Derradji Salah

Avis favorable

**6 - Département de langue et littérature anglaises : colloque national**

« Enseignement de la littérature et de la civilisation anglo-saxonne dans l'enseignement supérieur : expériences et perspectives ».

Avis favorable

**Observation** sur le classement, par ordre de priorité, des rencontres scientifiques agréées à ce jour par le CS pour l'année prochaine :

1° - Département de langue et littérature arabes : journée internationale sous la responsabilité du Dr. Kasri Kheira ;

2° - Deux colloques internationaux : - département de langue et littérature anglaises : Dr. Maouche Salima  
 - département de langue et littérature françaises : Pr. Boualit Farida

3° - Département de langue et littérature arabes : colloque national : Dr. Haouchi Aida

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
**République Algérienne Démocratique et Populaire**

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université de Bejaia  
**Faculté des Lettres et des Langues**  
Aboudaou  
**Conseil scientifique**



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة بجاية  
كلية الآداب واللغات  
أبوداو

- 4° - département de langue et littérature anglaises : colloque national : Dr. Ahouari Nadia  
5° - département de langue et littérature anglaises : colloque international : Pr. Derradji Salah

**7 - Divers :**

**a - inscription en post-graduation :**

Les comités scientifiques sont chargés de gérer les dossiers d'inscription et de réinscription en D/LMD, à la rentrée 2014/2015.

**b - procédure de déroulement des concours doctoraux :**

Afin d'unifier la procédure d'organisation des concours et permettre leur déroulement dans la plus grande transparence, le conseil a validé la procédure suivante :

**PROCEDURE POUR CONCOURS DOCTORAUX**  
**A - LES SUJETS**

**I - 1. La commission de collecte des sujets** est constituée de 4 membres:

- \*le chef de département concerné ou le président du comité scientifique si celui-ci n'est pas disponible :

**Président**

- le président de comité d'un département tiers
- un enseignant du département concerné spécialiste du domaine de la 1<sup>re</sup> épreuve
- un enseignant du département concerné spécialiste du domaine de la 2<sup>me</sup> épreuve.

La commission, après sa validation par le conseil scientifique, est chargée de la collecte des sujets auprès :

- **les membres du comité** de formation (deux sujets chacun -ou moins- pour chaque épreuve)
- **les enseignants du département** de grades professeur, MCA spécialisés dans les domaines des disciplines du concours ((deux sujets chacun -ou moins- pour chaque épreuve - pas plus) - par voie d'affichage et/ou de message électronique.

Cette opération de collecte est placée sous la responsabilité du président de la commission qui est chargé de contacter tous les intéressés au nom de l'institution qu'il représente.

Mais, il est le seul habilité à recevoir tous les sujets directement de leurs auteurs à les imprimer\* sans mentionner les noms de leurs auteurs. Chaque sujet, imprimé séparément des autres, portera le numéro de l'épreuve en lettres romaines (I ou II) et un numéro de classement en chiffres arabes pour son rang parmi les autres sujets de l'épreuve (Ex. Sujet I.1, Sujet I.2, ou sujet II.1, Sujet II.2, etc.). Il en établira la liste par épreuve. Il imprimera les sujets et les listes ailleurs que dans les services de son département (dans un lieu qu'il jugera fiable, non accessible aux concernés par le concours ni directement ni indirectement).

\*Le président de la commission, à ce stade de l'opération, n'est pas autorisé à corriger les sujets. Il doit les reprendre fidèlement à la version reçue.

**I- 2. Le président** réunit la commission de collecte des sujets. Les membres de cette commission procèdent à la correction de la formulation des sujets et se prononcent sur leur validité scientifique, en fonction de l'épreuve concernée (le concours en compte 2), sous forme d'observations (positives ou négatives) portées directement sur les feuilles des sujets. La commission établit, à l'issue de sa réunion, un PV dans lequel il sera mentionné le nombre de sujets reçus par épreuve.

**I - 3. Le président**, après avoir mis au propre les sujets qui l'exigent, met chaque sujet dans une enveloppe sur laquelle sera mentionné le numéro du sujet (Ex. Sujet II.5). L'enveloppe est fermée, cachetée à l'extrémité de sa fermeture et scotchée. Idem pour les listes: chaque liste de sujets d'une

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
**République Algérienne Démocratique et Populaire**

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université de Bejaia  
**Faculté des Lettres et des Langues**  
Aboudaou



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة بجاية  
كلية الآداب واللغات  
أبوداؤ

**Conseil scientifique**

épreuve est mise sous enveloppe sur laquelle sera mentionné le numéro de l'épreuve (Ex. Liste I). L'enveloppe est fermée, cachetée à l'extrémité de sa fermeture et scotchée.

**I - 4. Le président** remet, sous bordereau, les enveloppes des sujets et celles des listes au responsable de la commission de l'organisation du concours désignée par le conseil scientifique.

**B - LE DEROULEMENT DU CONCOURS**

**I - 1. La commission d'organisation du concours** est composée de 3 membres:

- le président du comité du département tiers de la première commission
- **le chef d'un département tiers** (autre que celui du président supra) - **Président**
- le représentant des enseignants de rang magistral d'un département tiers

La commission est placée sous la responsabilité du chef du département tiers qui en est le président.

**I - 2.** Lors de sa première réunion, en présence des membres de la commission de collecte des sujets, son président reçoit, des mains du président de la commission de collecte, son président reçoit solennellement, les enveloppes des sujets et des listes sous scellés.

Après vérification des scellés, le responsable de la commission d'organisation a à charge de mettre les sujets en sécurité jusqu'au jour du concours.

**I - 3. Le jour du concours:**

- **Première épreuve:**

- **à 7h (2h avant la première épreuve):** les deux commissions se réunissent pendant 15 minutes pour une vérification ultime des scellés des sujets de la première épreuve;

- **à 7h30:** le président de la commission d'organisation se charge **SEUL** de l'impression de tous les sujets de la première épreuve (le nombre des tirages se fera en fonction du nombre des candidats retenus); l'administration aura pris soin de contacter officiellement le responsable du centre d'impression pour prendre RDV. Le tirage devra se faire par le responsable du centre d'impression en présence exclusive du responsable de la seconde commission.

- le responsable de la seconde commission met chaque sujet sous enveloppe sur laquelle il ne mentionne que **le numéro de l'épreuve** (Epreuve I). L'enveloppe est fermée, cachetée à l'extrémité de sa fermeture et scotchée.

- **15 minutes avant la première épreuve:** les membres des deux commissions et le responsable de la formation, après avoir vérifié les scellés, le nombre d'enveloppes par rapport au nombre des sujets de la première épreuve, se rendent ensemble en salle d'examen.

- **à l'heure H :**

- un membre des deux commissions est tiré au sort
- il choisit au hasard un premier candidat pour tirer au sort le premier sujet
- il choisit au hasard un second candidat pour tirer au sort le second sujet
- même opération avec un troisième candidat s'il y a un troisième sujet au choix

Les enveloppes non tirées au sort sont confiées au chef de département concerné par le concours pour archivage.

**I - 4.** Les copies des candidats sont remises au responsable de la première commission d'anonymat, etc. (voir chapitre réservé à l'anonymat des copies). Les PV de surveillance sont remis au chef de département concerné.

- **Seconde épreuve:** même cheminement que pour la première:

- **à 11h (2h avant la première épreuve):** les deux commissions se réunissent **15 minutes** pour une vérification ultime des scellés des sujets de la seconde épreuve;

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
**République Algérienne Démocratique et Populaire**

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université de Bejaia  
**Faculté des Lettres et des Langues**  
Aboudaou



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة بجاية  
كلية الآداب واللغات  
أبوداؤ

**Conseil scientifique**

- à **11h30**: le responsable de la seconde commission se charge **SEUL** de l'impression de tous les sujets de la seconde épreuve (le nombre des tirages se fera en fonction du nombre des candidats retenus); l'administration aura pris soin de contacter officiellement le responsable du centre d'impression pour prendre RDV. Le tirage devra se faire par le responsable du centre d'impression en présence exclusive du responsable de la seconde commission.

- le responsable de la seconde commission met chaque sujet sous enveloppe sur **laquelle il ne mentionne que le numéro de l'épreuve** (Epreuve II). L'enveloppe est fermée, cachetée à l'extrémité de sa fermeture et scotchée.

- **15 minutes avant la première épreuve**: les membres des deux commissions, après avoir vérifié les scellés, le nombre d'enveloppes par rapport au nombre des sujets de la seconde épreuve, se rendent ensemble en salle d'examen.

- **à l'heure H** :

- un membre des deux commissions est tiré au sort
- il choisit au hasard un premier candidat pour tirer au sort le premier sujet
- il choisit au hasard un second candidat pour tirer au sort le second sujet
- même opération avec un troisième candidat s'il y a un troisième sujet au choix

Les enveloppes non tirées au sort sont confiées au chef de département concerné par le concours pour archivage.

I - 6 - les copies des candidats sont remises au responsable de la première commission d'anonymat, etc. (voir chapitre réservé à l'anonymat des copies). Les PV de surveillance sont remis au chef de département concerné.

**C - ANONYMAT**

Les copies vont être codées à trois reprises:

I - **Premier code**: à la fin de l'épreuve les copies sont recomptées et vérifiées au niveau de leur recevabilité par les surveillants en présence du premier comité d'anonymat constitué de certains membres de la commission d'organisation du concours (deuxième commission) à savoir :

- le président du comité du département tiers de la première commission
- le chef d'un département tiers (autre que celui du président du comité tiers)
- le représentant des enseignants de rang magistral d'un département tiers

Ce comité procède en toute discrétion au codage du nom du candidat avant de le détacher de la copie qui ne portera désormais qu'un code. Les rectangles détachés des copies et qui comportent les noms des candidats et leurs codes n°1 sont mis sous scellés avec la liste correspondante et confiés au chef du département tiers de la commission qui aura à charge leur sécurité.

II - **Second code**: les copies qui ne portent désormais qu'un code sont confiées par le premier comité d'anonymat à un second comité composé de:

- un nouveau président de comité d'un département tiers
- un enseignant d'un département tiers
- un enseignant d'un autre département tiers

Ce comité procède en toute discrétion au codage du premier code avant de le détacher de la copie qui ne portera désormais que le second code. Les rectangles détachés des copies et qui comportent désormais que des codes (le premier et le second) sont mis sous scellés avec la liste correspondante et confiés au nouveau président de comité du département tiers de la commission qui aura à charge leur sécurité.

III - **La levée de l'anonymat**: après la double correction obligatoire, la troisième si nécessaire (en application de la réglementation) de toutes les copies des deux épreuves, la levée de l'anonymat pour a

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
**République Algérienne Démocratique et Populaire**

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Université de Bejaia  
**Faculté des Lettres et des Langues**  
Aboudaou



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة بجاية  
كلية الآداب واللغات  
أبوداؤ

**Conseil scientifique**

lieu en présence du comité de formation, des deux commissions et des deux comités. Les notes identifiées sont immédiatement confiées à l'assistante de l'administration pour saisie et calcul de la moyenne.

**Les résultats sont également immédiatement confiés au jury constitué du comité de formation, du responsable de la première commission et du responsable de la seconde commission. Un PV de délibération est établi et signé par les participants.**

**ETUDE DES DOSSIERS DES CANDIDATS**

**I - Etude de la recevabilité des dossiers: dans un premier temps,** le responsable de la formation, aidé de deux assistants de son choix, est chargé de l'étude de la recevabilité des dossiers et de la délivrance des quitus aux postulants. Aucun dossier ne doit être accepté s'il est incomplet ou déposé hors délais.

**II - Classement des candidats: les dossiers : dans un second temps,** les dossiers sont confiés à l'administration chargée du calcul des moyennes des candidats, conformément à la réglementation, et de leur classement général. La première commission (supra) aura à déterminer la liste définitive des candidats au prorata du nombre du nombre de postes accordés conformément à la réglementation.

**PREPARATION DES LOCAUX**

**III - Préparation des locaux:** l'administration aura à charge de préparer, avec l'aide du responsable de la formation, les salles d'examen (hygiène, numérotation des tables, affichage des listes sur les portes d'entrée des salles, etc.)

**Avis favorable du conseil scientifique.**

La séance fut levée à 13h30, après épuisement des points à l'ordre du jour.

Bejaia le 02 juillet 2014